**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2013**

Sur convocation du Président, sont présents 65 membres et représentés 75 ; sur 163 adhérents, le quorum atteint.

Cette assemblée s’est déroulée à la suite de l’Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président expose les raisons de la modification des statuts : ils sont rendus nécessaires pour rendre homogène la procédure de traitement des litiges. Il s’agit de modifier de l’article 7 des statuts.

* **Ancien article :** Article 7 : Radiations.

La qualité de membre se perd par :

* la démission
* le décès
* la radiation par le Conseil d’Ethique présidé par le Président d’Honneur ou le Vice Président, Conseil qui comprend les membres du Bureau sauf le Président et un membre choisi par la personne concernée. Cette dernière sera obligatoirement convoquée par lettre recommandée, afin de fournir les arguments nécessaires, au moins 15 jours avant la réunion.
* **Proposition d’un nouvel article :** Article 7
* 1 - la qualité de membre se perd par
	+ La démission acceptée par le Président
	+ Le décès
	+ La radiation prononcée par le Président de la Commission des Litiges.
* 2 - litiges

Les litiges et les inobservations des règles d’éthique et de discipline sont du ressort d’une Commission des Litiges.

Cette commission est composée de cinq membres dont aucun ne peut être membre du bureau de l’association. Ces membres sont élus pour quatre ans. Cette commission fonctionne conformément au règlement disciplinaire de la Fédération Française de Bridge.

Le détail de cette procédure peut être consulté sur le site de la FFB. Cette proposition est soumise au vote de l’Assemblée ; résultat : 138 votes favorables et 2 abstentions

ELECTION DE LA COMMISSION DES LITIGES

L’adoption de la modification de l’article 7 des statuts rend nécessaire l’élection d’une Commission des Litiges. Sont présentés : MM Alain MUSSILLON, Alain GERARD, Henri MICHEL, Mmes Martine BACCI et Desolina LOUDES

Soumis au vote : résultat : 138 votes favorables et 2 abstentions .

La séance est levée

Le Président, La Secrétaire